

DICRIM



LES RISQUES MAJEURS à SAINT GERMAIN LA BLANCHE HERBE



LES CONTACTS

Mairie de SAINT GERMAIN LA BLANCHE HERBE :

02 31 29 11 00 mail : mairie.stgbh@orange.fr

Site Internet : www.mairie-stgermainblancheherbe.fr

LE DROIT A L'INFORMATION

Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles. « (article L 125-2 du code de l'environnement).

Le préfet établit un Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) qui, à partir de l'historique des évènements passés et des études effectuées, recense les communes à risque. Le DDRM du Calvados est disponible à la préfecture. Il est également sur le site de la préfecture du calvados :

<https://www.calvados.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention.-securite-des-biens-et-des-personnes/Securite-civile/Dossier-Departemental-des-Risques-Majeurs/Le-dossier-departemental-des-risques-majeurs-du-Calvados>

Le maire, si la commune est concernée par un risque majeur, établit un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Le DICRIM reprend les informations transmises par le préfet ; il informe les habitants de la commune sur :

- Les risques naturels majeurs encourus,
- Les mesures de prévention de protection, de sauvegarde et d'alerte qui sont mises en œuvre,
- Les consignes de sécurité individuelles à respecter.

Le mot du maire :

Madame, Monsieur,

*Comme toutes les villes de France, St Germain la Blanche Herbe est exposée aux risques majeurs et technologiques et la **prévention** commence par **l'information**.*

Celle-ci doit permettre d'acquérir une bonne connaissance du risque, d'évaluer notre vulnérabilité et d'adopter le comportement adéquat en cas d'aléa majeur.

*Ce **DICRIM** (Document d'Information Communal sur les **Risques Majeurs**) a pour objectif de vous présenter les risques concernant notre territoire communal et de vous permettre d'appréhender au mieux ces événements exceptionnels.*

Être vigilant et informé reste la meilleure façon d'acquérir les bons réflexes de sauvegarde. Aussi, ce document simple, concis et pratique vous invite à être acteur de votre propre sécurité.

Lisez-le attentivement et conservez-le précieusement afin de le consulter en cas de besoin.

Soyez assurés que les autorités, les élus et les services de la mairie sont impliqués au quotidien pour votre sécurité et seront mobilisés à vos côtés en cas de crise.

Votre Maire,

Stéphane LE HELLEY

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

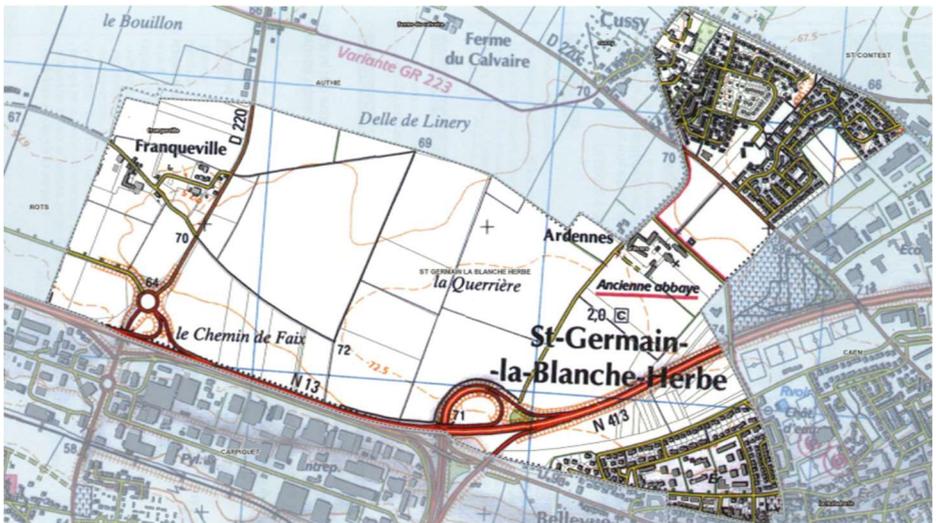
Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou dû à l'activité humaine, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, d'occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réactions de la société.

Le risque majeur est caractérisé par :

- Une faible fréquence : la population peut être encline à l'ignorer tant les catastrophes sont peu fréquentes ;
- Une gravité extrême : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- D'une part à la présence d'un événement (**aléa**), qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou dû à l'activité humaine ;
- D'autre part à l'existence d'**enjeux**, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens ;
- Mais aussi à l'impact sur ces personnes et ces biens provoqué par l'aléa : la **vulnérabilité**.



A QUELS RISQUES SOMMES NOUS EXPOSES A SAINT GERMAIN LA BLANCHE HERBE ?

	RISQUE CLIMATIQUE	VENTS VIOLENTS, ORAGES, GRANDS FROIDS, CANICULE	✓	
	RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES	EXPLOSION, INCENDIE, NUAGE TOXIQUE, POLLUTION	✓	
	RISQUE FEUX D'ESPACES NATURELS ET CULTIVES	INCENDIE	✓	
	RISQUE SANITAIRE	EPIDEMIE, PANDEMIE	✓	
	RISQUE RADON	GAZ RADIOACTIF	✓	FAIBLE
	RISQUE SISMIQUE	TREMBLEMENT DE TERRE	✓	FAIBLE
	RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN :	CAVITES MARNIERES, ARGILE	✓	MOYEN
	RISQUE ENGINS DE GUERRE	EXPLOSION, INTOXICATION	✓	



LE RISQUE CLIMATIQUE



LES VENTS VIOLENTS

Les dangers du vent

Un vent est en général estimé violent donc dangereux lorsque sa vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafales dans l'intérieur des terres.

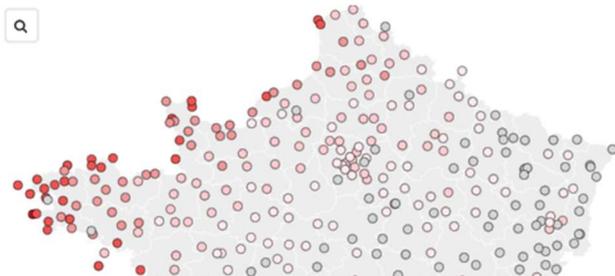
Les dégâts pouvant être causés par des vents violents

- *Toitures et cheminées endommagées*
- *Arbres ou candélabres arrachés*
- *Véhicules déportés sur les routes*
- *Coupure d'électricité et de téléphone*
- *La circulation routière peut également être perturbée*



Les rafales maximales enregistrées le 2 novembre 2023, de 1h à 14h.

■ Plus de 200km/h ■ Entre 150 et 200km/h ■ Entre 120 et 150km/h ■ Entre 100 et 120km/h
■ Entre 80 et 100km/h ■ Moins de 80km/h



LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE :

- *Se mettre à l'abri*
- *S'Informer et respecter les consignes*
- *Ranger où fixer les objets sensibles au vent*
- *Ne pas s'approcher des arbres, ni des lignes électriques*
- *Limiter au maximum les déplacements*



LES ORAGES

RECOMMANDATIONS POUR PROTEGER LES PERSONNES CONTRE LA Foudre :

1. Eviter les activités extérieures, connues pour être particulièrement dangereuses par temps d'orage : cyclisme, travaux électriques, de réparation de toiture.
2. Il est impératif de **ne jamais s'abriter sous un arbre**, surtout si cet arbre est isolé. Le risque de foudroiement d'un arbre isolé en espace ouvert est environ 50 fois supérieur à celui d'une personne debout.
3. En espace ouvert (champs, pré), ne porter aucun objet, en particulier métallique, qui émerge au-dessus de la tête : fourche, faux, club de golf... Surtout ne jamais s'abriter sous un parapluie ouvert.
4. Il faut penser à s'écarter de toute structure métallique, notamment de pylônes, de poteaux, de clôtures, afin de ne pas être victime d'une électrocution par "tension de toucher". Ce phénomène se produit en particulier à l'instant où la structure métallique est foudroyée.
5. Dans une habitation dont la protection intérieure contre la foudre n'a pas été spécialement réalisée (même si l'habitation est équipée d'un paratonnerre), éviter de toucher des pièces métalliques telles que conduites et robinets d'eau, de prendre un bain ou une douche, de toucher les machines électrodomestiques (**machine à laver, lave-vaisselle**).
6. Il est vivement recommandé de débrancher le cordon d'alimentation secteur et le câble d'antenne d'un téléviseur, et de les éloigner d'au moins un mètre du poste. Un téléviseur non protégé et non débranché peut en effet "imploser" lors d'une forte surtension, constituant ainsi un risque pour les personnes se trouvant dans la même pièce.





LES GRANDS FROIDS

RECOMMANDATIONS LORS DE GRANDS FROIDS

Eviter les expositions prolongées au froid et au vent ainsi que les sorties le soir et la nuit. S'habiller chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau.

Pour les personnes sensibles ou fragilisées : ne sortir qu'en cas de force majeure, rester en contact avec son médecin.

Attention aux moyens utilisés pour se chauffer, les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu. Ne pas boucher les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, l'aérer quelques minutes.

Protéger les canalisations d'eau contre le gel.

NEIGE, VERGLAS

Eviter les déplacements. En cas d'obligation se munir d'équipements spéciaux, être prudent(e) et vigilant(e).

Consulter le site Internet de Bison Futé : <https://www.bison-fute.gouv.fr>





LA CANICULE

Un épisode de **canicule** présente de très fortes chaleurs le jour et la nuit durant au moins **3 jours consécutifs**.

Adopter les bons réflexes !

Les principales pathologies liées à la chaleur sont la **fatigue** pouvant entraîner des **étourdissements**, un **malaise**, les **crampes** musculaires, la **déshydratation**. D'autres symptômes comme la constipation, la perte de poids ou encore l'hypotension artérielle et la tachycardie peuvent survenir. Le risque le plus grave est le coup de chaleur, qui peut entraîner le décès.

Pendant les fortes chaleurs, **se protéger** en adoptant les gestes suivants :

- Rester au frais et boire de l'eau (eau gélifiée ou l'eau pétillante pour les personnes qui font des fausses routes), éviter les boissons à forte teneur en caféine type café, thé ou très sucrées comme les sodas ;
- Se mouiller le corps, fermer volets et fenêtres ;
- Privilégier les activités douces, manger frais et équilibré, éviter l'alcool ;
- Prendre des nouvelles des plus fragiles ;
- En cas de malaise, appeler le **15**.

Il est aussi important de **surveiller son alimentation**. Manger suffisamment, en privilégiant des aliments riches en eau (fruits, crudités, légumes, soupes froides, compotes, etc.). Enfin, éviter de manger ou de boire des produits glacés.

Rappel

En cas d'épisode de forte chaleur, un numéro d'information et de conseil est mis à disposition du public : **Canicule info service 0800 06 66 66**, du lundi au samedi de 9h à 19h (appel gratuit depuis un poste fixe en France).

Pour une information en temps réel de la situation météorologique, la **carte de vigilance de Météo France** est mise à jour à minima 2 fois par jour à 6h et 16h sur le site vigilance.meteofrance.fr.

Gardez votre logement frais

Voici quelques **recommandations** pour maintenir votre logement au frais :

- Dans la journée, fermer les volets dès que le soleil tape sur la fenêtre ou avant de partir travailler le matin. Fermer aussi les fenêtres dès que la température extérieure dépasse celle de votre logement. Si votre logement a des expositions multiples, maintenir les fenêtres fermées du côté du soleil et ouvertes du côté ombragé si cela permet de faire des courants d'air.
- Pour refroidir les pièces, par évaporation d'eau, vous possibilité de pendre un linge humide devant une fenêtre ouverte du côté ombragé.
- Ouvrir les fenêtres la nuit et créer des circulations d'air pour évacuer la chaleur stockée à l'intérieur.

- Utiliser ventilateurs et brumisateurs. Il est conseillé de placer un pain de glace ou un sac de glaçons devant un ventilateur.
- Éviter de faire fonctionner des appareils qui produisent de la chaleur : plaques chauffantes, four...

Personnes les plus fragiles : s'inscrire sur le registre canicule

Le **registre canicule** permet de recenser sur un fichier communal les personnes qui souhaitent se faire aider en cas d'épisodes caniculaires. Il s'agit d'un service **gratuit et confidentiel**. Il a pour vocation de localiser les populations les plus à risque, qui seront régulièrement contactées par les services de leur ville pendant toute la durée de l'alerte, afin de s'assurer qu'elles n'ont pas besoin d'aide. Si la personne appelée ne répond pas, et que la non-réponse est jugée inquiétante, le Centre communal d'action sociale (CCAS), chargé de ces appels, peut envoyer un élu ou un agent municipal qui pourra en dernier recours contacter les pompiers. La demande d'inscription doit être réalisée **soit par la personne concernée** (ou son représentant légal) **soit par un tiers** (entourage de la personne ou service intervenant auprès d'elle).

Pour connaître les modalités exactes, se renseigner auprès de la mairie.

À savoir

Le registre canicule est déployé quand le plan canicule de niveau 3 est activé : ce niveau correspond à une période de chaleur intense (34 degrés en moyenne) avec des températures nocturnes se maintenant à des niveaux élevés, soit au-dessus des 20 degrés en moyenne, sur plus de 3 jours consécutifs.





LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

Ces substances peuvent engendrer divers effets :

- **Une explosion**
- **Un incendie**
- **Un dégagement de nuage toxique**
- **Une pollution des sols ou une pollution aquatique**

LE RISQUE À SAINT GERMAIN LA BLANCHE HERBE

La commune de Saint Germain la Blanche étant proche des périphériques, ce risque est donc présent et il est important de savoir comment réagir.

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE :

Avant :

- Connaître les pictogrammes de chaque danger

Pendant (si l'on est témoin) :

- **Ne pas fumer** et protéger en balisant les lieux du sinistre
- Appeler les pompiers (18), la police (17) ou (112) depuis un portable puis dans le message d'alerte, préciser :
 - Le lieu
 - Le moyen de transport
 - La présence de victimes
 - La nature du sinistre
- En cas de fuite du produit :
 - Ne pas toucher, ne pas être en contact avec le produit
 - **Quitter la zone dans le sens opposé du vent** (risque de nuage toxique)
 - Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner

Après :

- À la fin de l'alerte (diffusée par la radio) aérer le local où vous vous êtes mis à l'abri.



Mettez vous à l'abri, respectez les consignes et écoutez la Radio France Bleu Normandie 102,6



LE RISQUE FEUX D'ESPACES NATURELS ET CULTIVÉS

Les feux d'espaces naturels et cultivés peuvent concerner des broussailles, des cultures sur pied, des chaumes.

LE RISQUE À SAINT GERMAIN LA BLANCHE HERBE

Historiquement, le département du Calvados était couramment confronté à ces feux d'espaces naturels ou cultivés d'ampleur limitée, notamment en période estivale. L'été 2019 a connu une recrudescence de feux à forte intensité et au développement très rapide.



La commune de Saint Germain La Blanche Herbe ayant un nombre important de champs cultivés, ce risque est donc présent.

CONSIGNES AUX EXPLOITANTS AGRICOLES

Avant la récolte :

- Prévenir la surchauffe par un entretien approprié
- S'équiper d'extincteurs et d'une tonne à eau à proximité des chantiers de récolte

Pendant :

- Tenir compte des risques du chantier et intervenir plutôt sous le vent
- Éviter de moissonner aux heures les plus chaudes
- Conserver une hauteur de coupe suffisante pour ne pas générer d'étincelles avec les cailloux
- Réaliser des bandes coupe-feu en cas de parcelles de grande superficie
- Déchaumer préventivement auprès des habitations, le long des routes à grande circulation ainsi qu'au bord des zones sensibles
- Avoir un téléphone sur soi et maintenir un niveau de vigilance élevé

En cas d'incendie :

- Avant toute chose, appeler les sapeurs-pompiers en composant le 18 ou le 112
- Indiquer le plus précisément le lieu, ce qui a pris feu, s'il y a un point d'eau à proximité
- Créer des coupe-feux en déchaumant sans se mettre en danger
- Orienter les secours à leur arrivée et collaborer avec les services de secours

CONSIGNES AUX CITOYENS

- Un simple mégot jeté par la fenêtre d'une voiture peut être à l'origine d'un départ de feu
- Ne pas faire de feu à proximité d'une zone d'herbes sèches ; il est d'ailleurs rappelé que l'incinération de déchets verts par les particuliers est interdite par règlement sanitaire départemental
- Lors d'un feu en limite de zone pavillonnaire et qui menace de se propager aux haies, débarrasser les cabanons de jardins des matières combustibles





LE RISQUE ÉPIDÉMIE ou PANDEMIE

- Une infection qui reste localisée géographiquement et sur une courte période de temps est définie comme une **épidémie**. C'est le cas par exemple de l'épidémie de grippe saisonnière en France métropolitaine qui apparaît uniquement pendant la période hivernale ;
- Une infection qui part d'une zone localisée puis s'étend au monde entier est définie comme une **pandémie**. Cela a récemment été le cas du COVID. Il peut y avoir des pandémies limitées dans le temps, ou des pandémies qui durent très longtemps ;

Épidémie ou pandémie : LES GESTES BARRIÈRE



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



Éviter de se toucher le visage



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



LE RISQUE RADON

Le radon est un gaz radioactif présent naturellement dans l'environnement, inodore et incolore. Il représente la principale source d'exposition de la population française à des rayonnements ionisants.

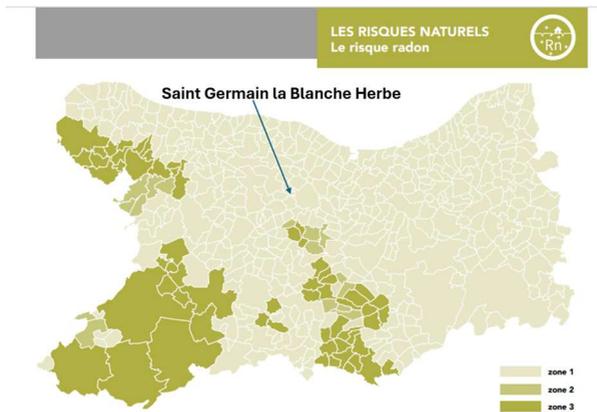
Le radon provient de la dégradation de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre. Il est présent partout à la surface de la terre mais plus particulièrement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. À partir du sol et de l'eau, le radon se diffuse dans l'air et se trouve, par effet de confinement, à des concentrations plus élevées à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur.

C'est principalement par le sol que le radon transite et se répand dans l'intérieur des bâtiments.

LE RISQUE À SAINT GERMAIN LA BLANCHE HERBE

Depuis 2004, le Calvados est classé comme département prioritaire pour le radon.

Cependant, **le risque dans la commune de Saint Germain La Blanche Herbe est relativement faible.**



LES BONS GESTES À ADOPTER



Étanchéifier

- Assurez l'étanchéité des voies potentielles d'entrée du radon vers les pièces de vie (fissures, planchers...).



Bien ventiler

- Vérifiez le bon fonctionnement du système d'aération et entretenez le régulièrement.
- N'obturez pas les grilles d'aération.
- Ventilez le vide-sanitaire ou le sous-sol lorsqu'ils existent.



Pour les fumeurs : engagez une démarche active de sevrage tabagique.



Et, dans tous les cas : de l'air !

- Aérez les pièces du logement au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.

Si des concentrations élevées persistent après la mise en œuvre de ces gestes, contactez un professionnel du bâtiment.



LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme est une vibration du sol transmis aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface. Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des réajustements des blocs au voisinage de la faille.

Un séisme est caractérisé par :

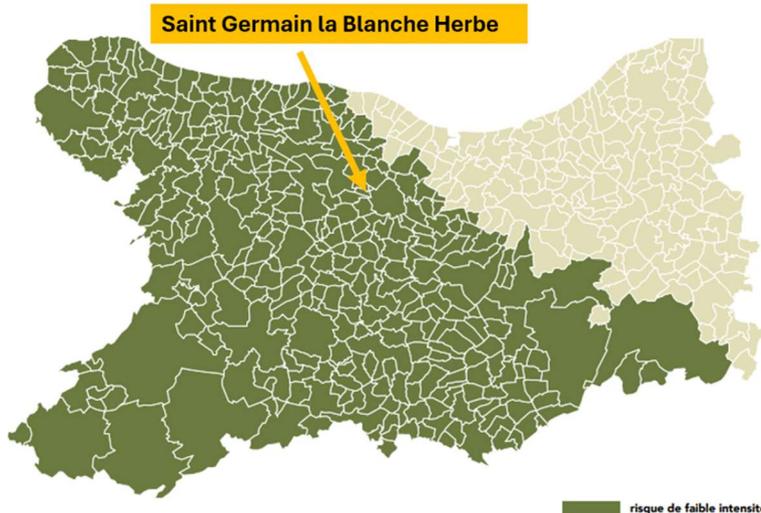
- Son foyer
- Son épicentre
- Sa magnitude
- Son intensité

LE RISQUE À SAINT GERMAIN LA BLANCHE HERBE

La commune se trouve en zone de sismicité 2 (zone de sismicité faible)

Le risque sismique est l'un des risques majeurs pour lequel on ne peut agir ni sur l'aléa, ni sur la prévision. Le zonage sismique impose l'application de règles de construction parasismique pour les bâtiments neufs.

Les communes concernées par le risque sismicité faible (niveau 2)



LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE :

Avant :

- Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire ;
- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité ;
- Fixer les appareils et les meubles lourds ;
- Préparer un plan de groupement familial.

Pendant :

- Rester où l'on est :
- À l'intérieur : Se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous de solides meubles, s'éloigner des fenêtres ;
- À l'extérieur : Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer
- En voiture : S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

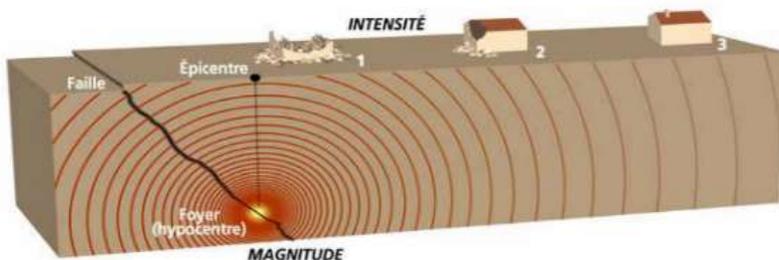
- Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de feu

Après :

- Après la première secousse, **se méfier des répliques** : il peut y avoir **d'autres secousses importantes**
- Ne pas prendre les ascenseurs
- Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités ;
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz-de-marée ;
- Si l'on est bloqué sous les décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié

Mettez vous à l'abri, respectez les consignes et

écoutez la Radio France Bleu Normandie 102,6





LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

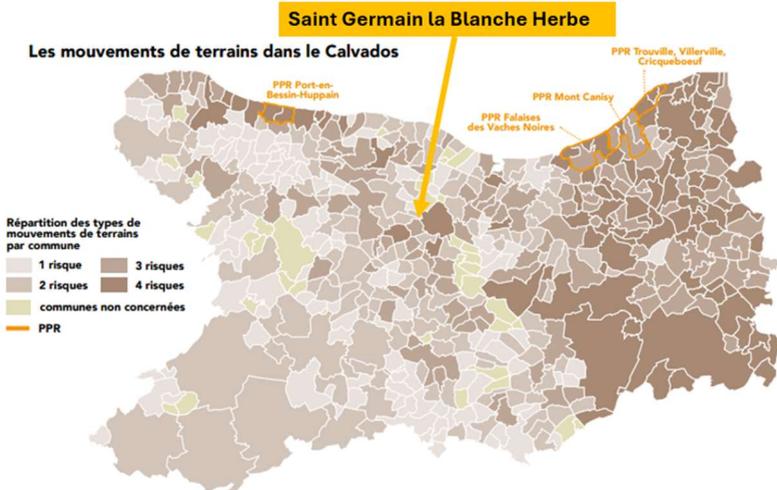
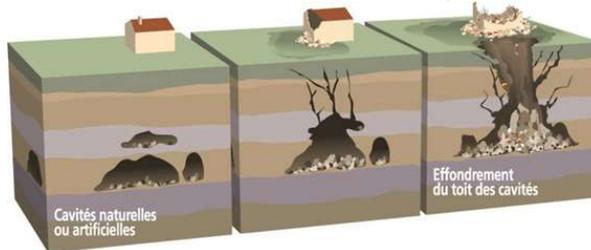
Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou dû à l'activité humaine. Ils se manifestent par :

- **Des mouvements lents**
- **Des mouvements rapides**
- **Des glissements ou éboulements sur les côtes à falaises.**

LE RISQUE À SAINT GERMAIN LA BLANCHE HERBE

Pour la commune de Saint Germain La Blanche Herbe il y a donc 2 risques : Les cavités/marnières ainsi que le retrait et gonflement des argiles

Depuis 2002, aucun mouvement de terrain n'a été répertorié dans la commune





LE RISQUE ENGINS DE GUERRE

Le risque engin de guerre concerne le risque d'explosion et/ou d'intoxication lié à la manutention après la découverte d'anciennes munitions de guerre ou encore lié à un choc lors de travaux



Bombe américaine de 1000 livres à Colombelles en 2020



Destruction de roquettes anglaises anti-char



Saint Germain la Blanche Herbe, où d'importants combats ont eu lieu lors du débarquement est concernée par le risque ENGIN DE GUERRE

Le Centre de Déminage de Caen intervient pour tout enlèvement terrestre dans le Calvados

LES BONS RÉFLEXES FACE AU RISQUE :

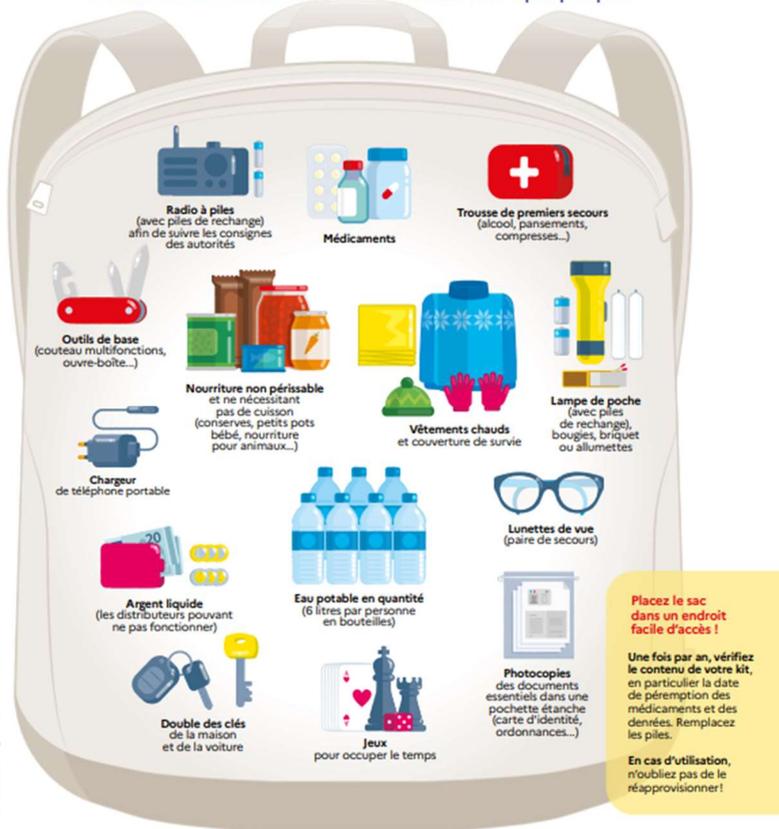
- **Ne SURTOUT pas déplacer, ni même toucher**
- **Repérer et baliser**
- **S'éloigner sans courir**
- **Collecter les renseignements**
- **Aviser les autorités compétentes : Police (17) ou (112) depuis un téléphone portable**
- **Empêcher quiconque de s'approcher**

UN ENGIN DE GUERRE, MEME DETERIORE, PEUT TOUJOURS SE REVELER DANGEREUX

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Comment seriez-vous informé(e) pendant une situation d'urgence ?

FR-Alert

FR-Alert est un système national d'alerte aux populations par téléphone (diffusion cellulaire) utilisé par les autorités françaises (préfets ou maires) pour alerter et informer rapidement, via les téléphones mobiles, le public concerné par un cas d'urgence ou une catastrophe majeure, imminente ou en cours. Il est lié au système d'alerte et d'information des populations (SAIP).



BIEN ALERTÉ
BIEN PROTÉGÉ

Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux. La réception de cette notification ne nécessite aucune installation préalable sur votre téléphone. En fonction de la marque du téléphone mobile, de l'opérateur et de l'endroit dans lequel vous vous trouvez au moment de l'envoi de l'alerte, des délais de réception différents des notifications pourront être constatés.

S.A.I.P.

Le **SAIP (Système d'Alerte et d'Informations aux Populations)** est un ensemble structuré d'outils permettant la diffusion d'un signal ou d'un message par les autorités. Il doit mobiliser plusieurs vecteurs d'alerte et d'information de la population : **des sirènes, des SMS via la technologie de la diffusion cellulaire** qui évite l'engorgement des réseaux, et un service de diffusion de l'alerte à des opérateurs, relayant avec leurs propres moyens ces informations (notamment panneaux à message variable et radios). Il nécessite pour fonctionner que le réseau électrique et les réseaux de téléphonie mobile soient en état de fonctionner.

Le SAIP a une double fonction

Une fonction d'alerte : En l'entendant, la population doit appliquer les comportements réflexes de sauvegarde comme se mettre en sécurité et se tenir informé. Cette fonction d'alerte doit donc trouver une population déjà sensibilisée, connaissant le signal d'alerte et en capacité de réagir de manière pertinente. Tous les citoyens contribuent ainsi à l'efficacité des actions de secours de la sécurité civile.

Une fonction d'information : Le SAIP permet aussi de préciser les consignes de sécurité à suivre en urgence et de donner les indications sur l'évolution de l'évènement.

INFORMATIONS UTILES

DÉFIBRILATEUR



Deux sites de la commune sont équipés d'un défibrillateur :

- A l'intérieur de **L'ESPACE ARDENNA**, place du Clos Maulier
- Sur **L'ESPLANADE DE LA MAIRIE**, rue Roland Vico

L'usage du défibrillateur peut sauver une vie. En présence d'une personne victime de fibrillation ventriculaire, le défibrillateur procède automatiquement à son diagnostic grâce à un logiciel d'analyse. Il permet la délivrance du choc électrique s'il est adapté à l'état de la victime évitant tout risque de fausse manœuvre.

NUMÉROS UTILES

SAMU : **15 ou 112** (depuis un téléphone portable)

Police : **17 ou 112** (depuis un téléphone portable)

Pompiers : **18 ou 112** (depuis un téléphone portable)

Le **114**, numéro unique d'appel d'urgence (depuis un téléphone portable) pour les personnes sourdes et malentendantes, a lancé l'accès au service en "**Conversation totale**".

*Deux nouveautés qui ouvrent des perspectives inédites d'accessibilité : la mise en place d'une **application dédiée** et du site www.urgence114.fr qui propose un **tchat** mais aussi la **visio** en Langue des Signes Française.*

SOS Médecin : **3624**

Centre antipoison d'Angers : **02 41 48 21 21** Ligne d'urgence 24h/24

CHU Côte de Nacre : **02.31.06.31.06**

Hôtel de Police de Caen : **02.31.29.22.22**

Mairie de SAINT GERMAIN LA BLANCHE HERBE : 02 31 29 11 00

mairie.stgbh@orange.fr

Site Internet : www.mairie-stgermainblancheherbe.fr

POUR RESTER INFORMÉ(E)

Ecoutez la Radio France Bleu Normandie 102,6



Afin de pouvoir rester informé(e) en cas de panne de courant, il est conseillé d'avoir toujours chez soi un poste radio à piles et des piles neuves d'avance.

Téléchargez l'application **citykomi** Saint Germain la Blanche Herbe



citykomi

L'APPLICATION DE NOTIFICATIONS EN TEMPS RÉEL